

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

rien

il n'a rien point

il est let fondés par les gens de les gens de landreyt

rien point

de quoi je me souviens
tienne à jacob l'ovay l'ovay l'ovay

(3)

(1)

173

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Chablaz N. 26

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Chable chef lieu de la commune de Bugnes

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village où existe l'église paroissiale

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

voies

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

(ci-dessus) de la commune

d. District

De Sombremcher

e. Canton

de Vallais

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

toute la paroisse y a droit. les plus éloignées comme les plus proches peuvent la fréquenter

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Ceci m'est inconnu

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

voies ci-dessus et les enseignements des autres Regents

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

encore une fois tous les villages de la paroisse

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Tantôt plus tantôt moins selon le plus ou moins de bled d'un peuple oberré de travail dont les enfants ne sont pas exempts.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *de demi ou d'une lieue.*

a. Leurs noms. *chaque Regent aura soin de donner le sien*

b. Leurs distances réciproques. *je ignore.*

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *L'alphabette*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année.*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *encore une fois l'alphabette, de plus la doctrine chrétienne.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *ordinaires des petites classes, et observés autant qu'il est possible.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *de 5 à 6 heures*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *la, b, c. ou le Ba ou quelques choses de plus, fait toute leur distinction.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Regent? *les Supérieurs spirituels & de quelle manière? et temporels d'un commun accord.*

b. D'où est-il? *de la paroisse même.*

c. Son nom *jean Maurice.*

(3)

174

d. Son âge. *40 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *il n'a ni femme, ni enfans, ni batarés. croye qui vaudra, peu lui importe.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis l'aubonne papé.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *en Suisse et en Vallais. religieuse.*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *aucune d'obligation.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *plus ou moins selon la saison*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. *en hiver jusqu'à delà de 60. 3 garçons seulement.*

b. En été, } *en été je ne le fais pas encore*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *un jardin contigu à la maison d'environ*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *six boites*

b. Quelle en est la valeur? *de 12 francs.*

c. Source des revenus. *fondation en argent de différents particuliers dont les noms me sont inconnus. au montant de 1240 francs avec 10 quartanes parties segle*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *non. partie orge en censés à recevoir d'un grand nombre de différents particuliers, la plupart pauvres et misérables; dévolues d'une confrerie par la permission des autorités competentes.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *rien.*

15°. Bâtiment de l'école. *une maison.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *mediocre.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *deux, une pour le Regent et l'autre pour l'école.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *le regent de son petit revenu.*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

il vivote

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Des censures dont il est parlé ci-dessus.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

je crois avoir

a. Dixmes, censures foncières, & autres droits féodaux abolis?

Déjà suffisamment

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

répondu à tout ce qui

c. Fondations?

est ci à côté.

d. Caisses communales?

Après tout, l'école en sera & elle améliorée, le Regent plus à son aise, et les enfants plus savaants, c'est ce qui me tarde de voir

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Jean Maurice Berner
de Bagnes ce 30. avril
1799*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

175

(2)

Bruson A. 27

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Bruson*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village hameau

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

appartenant à la commune de Bagnes.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Bagnes et agence du même lieu

d. District

de Sembranches

e. Canton

du Valais

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

un hameau environ 70 maisons réunies

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Eloigné d'environ de dix lieues de son village voisin appelé le chable.

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

ce village s'appelle Bruson et il n'y a pas d'autres hameaux qui ressortent de cette école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Eloigné d'un demi lieu

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Sont au nombre de 29 que garçons que filles.